

■ DROIT Entrepreneurs

Comment protéger son patrimoine familial ?



La maison familiale est désormais automatiquement protégée.

La loi Macron du 6 août 2015 est venue apporter une meilleure protection du patrimoine familial de l'entrepreneur. Ce dernier n'a plus aucune formalité à accomplir pour protéger sa résidence principale.

Avant cette loi, l'entrepreneur engageait la totalité de ses biens lors de son activité professionnelle, y compris les biens familiaux. En cas de faillite, les créanciers pouvaient saisir la résidence principale de la famille. Afin de protéger cette dernière, l'entrepreneur devait effectuer lui-même une déclaration d'insaisissabilité de son immeuble par un acte réalisé chez le notaire.

Or, cet acte engendrait un coût de 600 euros. Beaucoup d'entrepreneurs individuels aux faibles moyens financiers ne pouvaient donc pas effectuer

cette déclaration pour le moins coûteuse.

Plus de formalités à accomplir

La loi Macron permet à l'entrepreneur de rendre sa résidence principale insaisissable de façon automatique. Sa maison familiale sera protégée et ne pourra pas faire l'objet d'une saisine par les créanciers. L'entrepreneur n'a alors plus de formalités à accomplir, ce qui est un gain de temps et d'argent. Ce changement de procédure ne s'applique qu'aux créances professionnelles nées à compter du 7 août 2015. Les droits des créanciers antérieurs à cette date ne sont donc pas concernés par cette protection de plein droit.

Pour autant, la déclaration d'insaisissabilité faite chez le

notaire ne perd pas de son utilité. Elle pourra continuer d'être utilisée pour protéger les autres biens immobiliers de l'entrepreneur, c'est-à-dire les biens non affectés à son usage professionnel, qu'il s'agisse de bien bâti ou non bâti. Par exemple, cela permettrait de protéger sa résidence secondaire.

La loi Macron amène cependant quelques difficultés. Nous pouvons voir en cette loi un côté protecteur pour l'entrepreneur en lui permettant de protéger sa résidence principale de manière automatique. Mais, on peut également voir d'un autre côté, une loi favorable aux créanciers, puisque sans déclaration notariée, seule la maison est protégée.

Lorsque l'entrepreneur ira effectuer sa déclaration notariée d'insaisissabilité, il pourra y faire

entrer tout ou partie de ces biens non affectés à son usage professionnel. La loi Macron ne concernant que la résidence familiale qui est le bien le plus important du patrimoine de la famille de l'entrepreneur, ce dernier n'aura pas forcément la volonté ou l'idée de faire les démarches pour protéger ses autres biens qui vont par conséquent pouvoir être saisis par les créanciers.

Un vide juridique pour les usages mixtes

Une autre difficulté apparaît. Si l'usage qui est fait de la résidence principale est en partie professionnel et en partie personnel, la partie non utilisée pour un usage professionnel sera automatiquement protégée des créanciers sans qu'il soit obligatoire de faire une déclaration notariée.

Mais comment va-t-on distinguer la partie professionnelle et la partie personnelle ? Par exemple, pour une personne qui travaille chez elle et qui utilise son garage comme local, comment la loi va-t-elle distinguer les biens qui relèvent du travail de l'entrepreneur ? La loi Macron ne le précise pas. Ce vide sera peut-être une source de difficultés. On pourrait alors préconiser au chef d'entreprise, même si ses fonds sont limités, d'établir une déclaration notariée d'insaisissabilité pour éviter tout souci.

Hubert Hennequart, Alice Manfroni et Mathilde Roussel étudiants en Master 1 droit privé et sciences criminelles, faculté de droit. Les facultés de l'Université catholique de Lille.

■ MONS-EN-BARŒUL Sortie À LudiNord, venez tester plus de 250 jeux



LudiNord a accueilli plus de 6 500 visiteurs en 2015.

Le jeu passionne les enfants et est garant de bons moments passés en famille. Pour faire découvrir les jeux de société au plus grand nombre, la Fédéjeux (qui regroupe six associations ludiques du Nord - Pas-de-Calais) organise le festival LudiNord les 19 et 20 mars.

Pour faire face au nombre croissant de visiteurs (6 500 en 2015) et proposer des animations variées, les organisateurs ont dû pousser les murs. Cette année, le festival se déroule simultanément sur deux lieux à Mons-en-Barœul.

Chacun pourra jouer à plus de 250 jeux de société et donner son avis sur la quarantaine de jeux en compétition pour le concours de jeunes créateurs dans les catégories enfant, famille et stratégie.

Le festival s'organise autour de différents espaces de jeux : ambiance, stratégie, famille, enfants (de 2 à 10 ans), création et tournoi. Les visiteurs peuvent

aussi vagabonder parmi des expositions sur des illustrations de jeux de société (notamment le jeu Dixit, et le jeu Feelings qui utilise les émotions pour favoriser le vivre ensemble) ou assister à des mini-conférences (notamment : De l'objet ludique à la médiation, Le jeu de société adapté au support tactile).

Partez ainsi à la découverte de nouveaux jeux pour les plus jeunes qu'ils soient classiques ou coopératifs et testez, en famille, des jeux conçus pour les 7-77 ans !

C. H.

> Samedi 19 mars de 10 h à 21 h et dimanche 20 mars de 10 h à 19 h. Salle du Fort de Mons, 4 rue de Normandie et Salle Montaigne, 397 Avenue du Général de Gaulle. Tarifs : 3 € par jour, 5 € pour le week-end, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans accompagnés (entrée valable pour les deux sites). Programme complet sur <http://ludinord.fr>

■ GRAVELINES Culture

Cinq idées de stages pour les vacances

► Graff et customisation d'objets

Donner une seconde vie à ses objets, c'est ce qui attend les participants de l'atelier graff et customisation. Alexis Defurnes, graffeur professionnel, aidera chacun à les repeindre. Rappelez vos petits meubles, vos skateboards, trottinettes, toiles, caisses de rangement, etc.

> Pour les ados de 10 à 13 ans, du lundi 4 au mercredi 6 avril, de 14 h à 16 h 30. Tarif : 24 € (peinture et petit matériel fournis).

► Perfectionnement photo

Place à la dimension artistique de la photographie avec le stage de perfectionnement animé par Jean-Claude Bouchery et Jean Wadoux. Au programme : choix du cadrage, de la lumière, mise en scène, travail en studio et traitement informatique des images. Les participants doivent se munir de leur appareil, d'une carte mémoire vide et d'un ordinateur portable s'ils en possèdent un.

> Du lundi 11 au vendredi 15 avril de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Tarif : 15 €.

► Mosaïque

S'initier à la mosaïque et créer ses propres réalisations, c'est la proposition du stage de



Le stage de perfectionnement photo abordera la dimension artistique d'un cliché.

mosaïque animé par Sylvie Pilon. Mosaïste d'art depuis 11 ans, cette dernière réalise des mosaïques géométriques, figuratives et depuis 2012, elle tend vers l'abstraction.

> Le mardi 5 et le mercredi 6 avril de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Tarif : 60 € (matériel fourni).

► Découverte du djembel

Le djembel est une nouvelle

danse de bien-être basée sur les sonorités, la gestuelle et les mouvements issus des danses africaines. Venez la découvrir que vous soyez ado ou adulte.

> Du lundi 4 au mercredi 6 avril de 19 h à 20 h. Tarif : 15 € pour 1, 2 ou 3 cours.

► Hip hop

Abdel Karim, champion du monde de hip hop en 2008 et

l'un des meilleurs danseurs français encadre ce stage ouvert aux enfants à partir de 8 ans qu'ils soient initiés ou débutants.

> Du lundi 4 au vendredi 8 avril de 14 h à 16 h. Tarif : 40 €.

C. H.

> Renseignements et inscriptions au Centre Artistique et Culturel François Mitterrand, 03 28 20 28 60, centreatartistique@ville-gravelines.fr

EN BREF

TOURCOING Places disponibles à la crèche Flocontine

La crèche Flocontine, membre des crèches People&Baby, dispose encore de places disponibles.

> 250 bis rue du Flocon.

Informations et inscriptions : Maud Le Pen au 06 58 05 65 00 ou maud.lepen@people-and-baby.com

LOMME

Atelier parents-enfants arts plastiques et décoratifs

L'espace parents de la ville de Lomme organise un atelier parents-enfants d'arts plastiques et décoratifs le samedi 19 mars, accessible aux 6-13 ans.

> De 10 h à 12 h à la Maison du citoyen. Inscription auprès de Caroline Houzet, 03 20 48 44 05 ou espaceparents@mairie-lomme.fr

MARCO-EN-BARŒUL

Sixième édition pour Festi'Loups

Festi'Loups propose une dizaine de spectacles à destination du jeune public du 19 au 30 mars. Au programme : du cirque à partir de 6 mois, des animations et des lectures au relais d'assistantes maternelles et à la médiathèque La Corderie. Et un final avec La Grande parade.

> Le programme complet sur

marcq-en-baroeul.org

DOUAI

Forum jobs d'été

Le Point info jeunes de la ville de Douai organise une journée spéciale dédiée à la recherche d'un job d'été le mercredi 23 mars. Au programme : consultation d'offres d'emploi, rencontre avec des employeurs, ateliers, etc.

> De 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, à la MJC, 215 rue Arleux.

ROUBAIX

Culture Time pour les 15-26 ans

Chaque mois, le service culture et le conseil jeunes de la Ville de Roubaix proposent une manifestation Culture Time à destination des jeunes de 15 à 26 ans. Le lundi 21 mars, place à la danse urbaine avec *Toujours sur cette mer sauvage* d'Heddy Maalem.

> À 20 h au Gymnase / CDC. Tarif : 5 euros.

ARRAS

Printemps de l'intergénération

Le réseau Assemblage propose une rencontre intitulée « Rompre partout les isolements à tous les âges et avec tous les âges » le 24 mars.

> De 9 h à 17 h au conseil départemental, rue Ferdinand Buisson.